

La France insoumise 65 communique :

Abattoir Pays Toy ; premier projet d'investissement de la CCPVG (Vallée des Gaves), impôts locaux et voracité des banques.

La décision du conseil communautaire de la communauté de commune Pyrénées Vallée des Gaves s'est appuyée sur une étude de marché et faisabilité relative à la reconstruction d'un abattoir. Le rapport (80 pages) de cette étude qui date du 13 mai 2016 a servi d'outil pour la décision de reconstruire un abattoir à Sassis. Ce projet a été lancé suite à la destruction de l'ancien abattoir de Viella lors des crues de 2013.

Rappelons que la CCPVG est née de la fusion des ex communautés de communes depuis le 1^{er} janvier 2017 suite à la mise en place de la loi NOTRe.

L'adoption de ce projet a été soumise au vote (à main levée) du conseil communautaire du 27 septembre 2017 et adopté par 36 votes « pour », 56%, 17 « contre », 26%, et 7 « abstentions ». Donc loin de l'unanimité. Il a été retenu également que les attributions de compensation (AC) des déficits seraient supportées par les communes du Pays Toy à hauteur de 70 000 €. Cette évaluation est basée sur le déficit de fonctionnement année 2012 (déficit moyen 2010/2012 de 81 700 €) avec clause de revoyure en fonction des résultats réel du nouvel outil (la confiance au projet est sans limite !).

Les données de cette enquête ont été recueillies auprès de : 100 éleveurs (30 anciens usagers, 70 usagers potentiels choisis parmi une liste des éleveurs du pays de Lourdes mais également auprès de 5 grossistes, 13 bouchers, 2 OP (Adelpy et Terre ovine), 2 entretiens lié à l'AOP et 5 institutionnels (Sivom, Département, Région, Irqualim et DDCSPP).

L'objectif est de s'appuyer sur le potentiel de production et de consommation locale et l'activité de l'ex abattoir de Viella.

Comme dans toute étude de projet, l'analyse a bien sur porté sur l'investissement en intégrant le terrain envisagé pour la future structure et la configuration des locaux pour aboutir à un chiffrage estimatif du projet à Sassis.

Sur les deux scénarios envisagés, il a été retenu de se fixer sur un palier intermédiaire de 150 Tec/an (tonne équivalent carcasse) et des tarifs correspondants à ceux de l'abattoir de Bagnères majorés de 20%.

A la vue du montant de l'investissement, le portage ne peut qu'être réalisé par une **entité publique**. **Ce sera la CCPVG** en 2017 puisque la loi NOTRe sera passée par là mais ceci avait été anticipé par nos élus puisque le permis de construire a été déposé en décembre 2016 par le Sivom du Pays Toy.

L'étude économique chiffre le montant total du projet (hors charge de fonctionnement et maintenance) à 2 296 000 € dont 61 % abondé par l'état (état, région, département, assurance) argent publique tout de même, et les 39 % restants par la communauté de commune Pyrénées Vallée des Gaves pour un montant de 898 710 euros. A cela, comme tout projet de collectivités, se rajouteront probablement des avenants qui par nature sont difficile à évaluer d'avance mais dont on sait qu'ils se payent souvent au prix fort. Il a déjà fallu rajouter 29 700 € (voté le 2/11) pour inclure un assistant à maitre d'ouvrage pour le suivi et le bon déroulement du chantier.

Conclusion de l'étude : Même si l'opportunité économique existe, la faisabilité du projet n'est pas démontrée.

Le reste à financer (déficit d'exploitation ou de la section investissement), difficile à supporter pour les communes, ne serait obtenu qu'après 20 ans d'amortissement. Seuls des tarifs comprenant les surcoûts logistiques des éleveurs du Pays Toy (appliqués à tous) pourraient permettre d'arriver à un **déficit « supportable » de 120 000€**. Dans ces conditions, les usagers hors Pays Toy, les bouchers et les grossistes se détourneraient de cet abattoir (tarifs non supportables) ce qui accroîtrait automatiquement le déficit.

Compte-tenu de cette incertitude quant à la viabilité du projet, la valorisation des produits des éleveurs locaux est menacée et les surcoûts logistiques continueront d'exister. La survie de l'AOP est clairement menacée y compris pour certains bouchers qui n'y voient pas forcément de plus value gustative : Les prix de valorisation pourraient chuter sans cette référence de prix.

Alors oui :

Nous sommes pour les abattoirs en gestion publique.

Nous sommes pour des abattoirs locaux, diminuant les parcours...

Mais nous voulons des structures non **déficitaires** car l'argent public, ça se respecte !

Nous sommes pour que l'intérêt général guide toujours nos décisions. En l'occurrence ne serait-il pas plus opportun d'élargir le territoire de l'appellation plutôt que de créer un outil pour une minorité ?

Enfin, nous sommes pour que les citoyens soient informés et aient connaissance de tous les éléments qui ont abouti à la décision de faire cet abattoir à Sassis sachant que des alternatives de lieux de construction plus centralisés pour optimiser l'abattoir auraient pu être étudiées. Le choix de Sassis a par ailleurs occasionné l'achat d'un terrain d'une valeur de 250 000 euros.

Pour un premier projet d'investissement de la communauté de communes Pyrénées Vallée des Gaves, la décision de construire l'abattoir à cet endroit, dans des conditions qui hypothèquent son avenir, n'est pas de nature à rassurer la population sur le bienfondé de cette nouvelle collectivité territoriale. Un signe fort, qui aurait permis de gagner la confiance des citoyens, aurait été d'avoir un projet adapté au territoire et aux besoins des usagers, adopté à l'unanimité du conseil communautaire.

La CCPVG a-t-elle pour vocation de mettre en place des structures déficitaires et pour le moins fragiles pour faire vivre à tout prix des activités ? Le budget communautaire en sera affecté, les habitants en paieront le prix fort ou se passeront d'autre chose ?

Ajoutons à cela la demande faite par la station d'Ardiden auprès de la communauté de communes pour cautionner un emprunt bancaire à hauteur de 30 % de 300 000 €, emprunt contracté pour financer « la grande visite ». Bien que le développement de la station n'entre pas dans les compétences de la CCPVG (sauf pour payer), cette demande a été acceptée par le conseil communautaire le 2 novembre et votée le 2/11. Depuis, suite au désengagement des autres collectivités (département), la demande de caution pourrait passer à 60 % du montant en sachant que ce sont les banques qui font les contrats !

Nous avons une pensée également pour les contribuables de l'ex communauté de commune d'Argeles qui ont subi une augmentation brutale de la taxe foncière, + 55% et la taxe d'habitation, + 9%, alors que celle-ci aurait du être lissée sur 12 ans à la suite à la fusion des communautés !

Sur ce point nous donnons rendez-vous aux citoyens en janvier pour élucider la question.

La France insoumise fera le maximum pour que l'année 2018 soit la moins mauvaise possible en informant les citoyens de la Vallée des Gaves.